

2021_CT2_626

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "travaux CSD"

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_626-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 9 décembre 2021

06_3_04

■ **Budget Annexe Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "travaux CSD"**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 16 décembre 2021

10584

■ Budget Annexe Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "travaux CSD"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il convient aujourd'hui de réviser le montant de deux opérations d'investissements existantes, une Toutes Taxes Comprises (TTC) et l'autre Hors Taxe (HT), relatives aux « travaux CSD » du site de l'Arbois créées par délibération n°FAG 063-3082/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 et révisées par délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018. Le montant de l'opération HT est de 352 100 € au 01/01/2019. Le montant de l'opération TTC est de 1 761 000 € au 01/01/2019.

Ces opérations d'investissement regroupent les opérations de travaux et de maintenance de l'installations de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois (maintenance du réseau de biogaz, de l'équipement de vidéo surveillance du site, l'entretien des dispositifs de contrôle à l'entrée du site...) correspondant à des besoins récurrents annuels pour assurer et garantir un cadre sécuritaire sur le site d'exploitation de l'Arbois.

Pour rappel, le site de l'Arbois bénéficiant d'un assujettissement partiel à la TVA fiscale pour l'activité de vente de service, un coefficient de déduction est appliqué en accord avec l'administration fiscale. C'est la raison pour laquelle, deux opérations d'investissement en TTC et HT sont révisées ensemble. Remarque ; la somme des montants des opérations TTC et HT indiqués ci-après correspond à une répartition de 57,20 % TTC et 42,80 % HT, dernier coefficient calculé et validé pour l'année 2021 par les services fiscaux de la Métropole.

C'est dans ce contexte et pour des raisons de sécurité et de continuité de service public, qu'il convient aujourd'hui de réviser à la hausse les montants des deux opérations d'investissement existantes.

L'augmentation de ces opérations de programme est rendue nécessaire :

- en raison du caractère récurrent et annuel de certains investissements,
- en raison de l'atteinte en 2022 du montant précédemment décidé.

L'opération d'investissement en TTC « travaux CSD », d'un montant de 1 761 000 € au 1^{er} janvier

2019 (délibération FAG 122-4939/18/CM), inscrite au Budget Service Public d'Elimination des Déchets 24 enregistrée dans l'autorisation de programme 1721602BCO du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 208 028 € TTC.

La révision de l'opération en TTC porte le montant de l'opération 2017220002 d'un montant de 1 761 000 € TTC avant révision à un montant révisé de 2 969 028 € TTC.

L'opération d'investissement en HT « travaux CSD », d'un montant de 352 100 € au 1^{er} janvier 2019 (délibération FAG 122-4939/18/CM), inscrite au Budget Service Public d'Elimination des Déchets 24 enregistrée dans l'autorisation de programme 1721601BCO du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 797 130 € HT.

La révision de l'opération en HT porte le montant de l'opération 2017220001 d'un montant de 352 100 € HT avant révision à un montant révisé de 1 149 230 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 063-3082/17/CM du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 14 décembre 2017 relative à l'approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Pays d'Aix et modification d'autorisations de programmes ;
- La délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à l'ouverture et de modification d'autorisation de programme du budget annexes SPED du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2017220002 pour un montant de 1 208 028 € TTC, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2017220001 pour un montant de 797 130 € HT, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017220002 (ex AP114 TTC sur Astre) relative à la « « travaux CSD » pour un montant de 1 208 028 euros TTC portant le montant total révisé de l'opération à 2 969 028 euros TTC.

Sont approuvé la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017220001 (ex AP114 HT sur Astre) relative à la « « travaux CSD » pour un montant de 797 130 euros HT portant le montant total révisé de l'opération à 1 149 230 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Service Publics d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 2017220002, nature 2128, fonction 7213, autorisation de programme 1721602BCO.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Service Publics d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 2017220001, nature 2128, fonction 7213, autorisation de programme 1721601BCO.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Opérations budgétaires 2017220002 :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2021 : 1 163 028 euros TTC

CP 2021 inscrit après BS 2021 : 240 000 euros T.T.C

CP 2022 : 348 000 euros T.T.C euros CP 2023 : 522 000 euros T.T.C

CP 2024 : 348 000 euros T.T.C

CP 2025 : 348 000 euros T.T.C

Opérations budgétaires 2017220001 :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2021 : 147 730 euros HT

CP 2021 inscrit après BS 2021 : 133 000 euros HT

CP 2022 : 193 000 euros HT

CP 2023 : 289 500 euros HT

CP 2024 : 193 000 euros HT

CP 2025 : 193 000 euros HT

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - AVIS - Budget Annexe Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "travaux CSD"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **14 DEC. 2021**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_626-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021